

Parlement wallon

Session 2006-2007

L'action environnementale du Gouvernement wallon : le dire c'est mieux, le faire c'est indispensable

Bernard WESPHAEL, chef de groupe Ecolo au Parlement wallon
Monika DETHIER-NEUMANN, députée

Conférence de presse - Namur, le 23 janvier 2007

0. INTRODUCTION

Le « vert » est à la mode... A mi-législature, le temps est venu de faire l'état des lieux de la politique environnementale du Gouvernement wallon.

Dans des styles très différents, les deux Ministres CDH du Gouvernement wallon s'appliquent vaille que vaille à occuper le terrain environnemental, tandis que le Ministre-Président ne manque pas non plus l'occasion, sous ses diverses casquettes, d'intégrer la problématique à ses discours.

Au-delà des mots, le bilan du Gouvernement wallon est relativement maigre, pour ne pas dire inconsistant, à l'aune des défis planétaires qu'il nous faut relever à l'échelon régional.

Tout d'abord, force est de constater que l'environnement a raté le train du Plan Marshall. Les Ministres wallons n'ont pas cru bon d'inscrire le développement durable et la question de l'environnement comme vecteurs prioritaires et porteurs d'un possible redéploiement économique wallon. Nous l'avons dit d'emblée et nous le redisons une fois de plus.

La Wallonie risque ainsi de rater une nouvelle occasion de redécollage économique. Encore très largement prisonnier d'une lecture passéiste de... l'avenir, le Gouvernement wallon n'a pas, jusqu'à présent, apporté la preuve qu'il avait compris que la lutte contre le réchauffement climatique est non

seulement un impératif vital, mais aussi une chance pour relancer l'économie wallonne sur de nouvelles bases et dans de nouveaux créneaux endogènes.

A côté de cela, les choix gouvernementaux sont encore trop souvent marqués du sceau de l'opportunisme et d'un sous-régionalisme patent, quand il ne s'agit pas tout simplement de baronnies locales à satisfaire à coup de saupoudrages politiques. La transversalité interne au sein du Gouvernement apparaît également comme impossible à établir, comme l'annonce récente d'un Plan air / climat l'a rappelé de façon superlative.

Enfin, le catalogue des bonnes intentions fait trop souvent office de propositions politiques : soit les mesures annoncées tardent à être concrétisées dans des textes légaux ou réglementaires (Code forestier, pesticides,...), soit les moyens humains et financiers ne suivent pas ou s'avèrent insuffisants (Plan air climat, bruit, police de l'environnement, contrôle des permis d'environnement,...). Comme au fédéral, une priorité chasse trop souvent l'autre au gré de l'actualité.

En début de législature, Ecolo a déposé plusieurs propositions décrétales : à ce jour, aucune n'a trouvé grâce aux yeux d'une majorité aveuglée par ses propres certitudes...

Il est de plus en plus évident que cette incapacité gouvernementale à comprendre la dimension économique du développement durable et de la lutte contre le réchauffement autant que l'importance des défis écologiques prive la Wallonie d'atouts sérieux dans son combat pour assurer un redécollage économique solide et pour répondre aux enjeux environnementaux.

*

1. UNE STRATEGIE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En mai 2005, les parlementaires wallons Ecolo ont dressé un premier bilan de l'action gouvernementale en matière d'environnement après une année de coalition PS-CDH.

Les conclusions posées à l'époque étaient sans ambiguïté :

« ... pour redémarrer sur de bonnes bases et la sortir de son état de crise, nous pensons que la Wallonie a besoin d'une révolution culturelle. Ce n'est toutefois pas celle à laquelle on pense généralement.

La révolution culturelle dont la Wallonie et les Wallons ont besoin, c'est de parvenir à penser qu'ils se redresseront mieux s'ils réfléchissent dans la perspective d'un plus grand respect de l'environnement et des écosystèmes naturels. Non seulement, nous en avons tous et toutes psychologiquement et physiologiquement besoin pour notre santé et notre équilibre personnel, mais en outre, ils sont les meilleurs supports pour la remise en route d'une économie régionale prospère et porteuse d'emplois durables et de qualité.

En d'autres mots, la « Wallonie où il fait bon vivre » dont le Gouvernement wallon rêve à haute voix, ne sera pas le fruit de la quête éperdue d'une « compétitivité » à tout prix qui instrumentalise le respect de l'environnement et le subordonne de facto aux « impératifs » économiques, mais elle résultera d'un redéploiement économique réfléchi et structuré, puisant sa cohérence et ses priorités dans une approche globale et une préservation intelligente de l'environnement et des biotopes naturels.

L'Etat de l'environnement wallon montre les défis auxquels il s'agit de faire face. Nous avons mis en exergue certains enjeux qui nous apparaissent prioritaires, en matière de biodiversité, d'agriculture, de gestion des déchets, de dépollution des sols et d'aménagement du territoire. Comme nous l'avons vu, le Gouvernement wallon, incapable de procéder à la reconversion mentale évoquée, ne souhaite visiblement pas en faire ses priorités. Au contraire, entre les discours et les réalisations, il s'en éloigne plus encore. »

Dix-huit mois plus tard, nous pensons qu'il est utile de procéder à un nouvel état des lieux alors qu'on arrive à mi-législature et que le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme a commandé une étude auprès d'une société de consultance en développement durable visant à la rédaction d'un « projet de stratégie régionale de développement durable », à rendre pour début 2007 s'il faut en croire le site de la société de consultance choisie.

Nous sommes en janvier 2007 et ce texte n'a pas encore été adopté... Le 20 novembre dernier, dans un avis sur ce projet de stratégie régionale de développement durable, le Conseil économique et social de la Région wallonne

pointait la faiblesse de la méthodologie de la démarche pour définir les thèmes qui constituent l'ossature de cette stratégie et le manque de confrontation à la réalité wallonne. Il relevait également l'absence d'implication des Communautés française et germanophone et la nécessité de se coordonner avec les initiatives fédérales.

ECOLO partage cette analyse et rappelle d'ailleurs l'existence d'un plan fédéral de développement durable 2004-2008 dans lequel les Régions sont impliquées et une stratégie nationale en discussion où les Régions ont souvent brillés ...par leur absence et leur manque de dynamisme dans la concrétisation.

Si cette « commande »¹ sonne dès lors comme l'aveu d'une absence de vision et de politique, Ecolo tient tout de même à saluer la toute neuve volonté ministérielle de concevoir un « projet de stratégie régionale de développement durable ».

La définition d'un tel projet est d'autant plus importante pour Ecolo que la biodiversité, notamment, ne cesse de reculer en Région wallonne².

Le tout récent débat en commission sur la réintroduction de la tenderie souhaitée par des parlementaires liégeois des trois partis traditionnels a ainsi été l'occasion pour le Ministre Benoît Lutgen de souligner le « déclin de la biodiversité », dont il a très justement situé les sources dans « l'urbanisation à outrance, le réchauffement climatique ou encore la pollution par insecticides et pesticides ». Dans la foulée, le Ministre a dit vouloir stopper ce déclin à l'horizon 2010 « via notamment le projet Life, des mesures de lutte contre le réchauffement climatique ou encore des mesures agri-environnementales auxquelles, dit-il encore, des budgets importants sont consacrés ».

Rendre à César...

Il faut le répéter. Tout ce que fait le Gouvernement wallon n'est pas nécessairement négatif. Ecolo salue notamment comme un autre (petit) pas dans la bonne direction la décision courageuse du Ministre Antoine qui s'est opposé au souhait de la compagnie aérienne Jet4you de voir ses avions

¹ Pour ce faire, la Région wallonne a lancé, en mai 2006, un appel d'offres par procédure négociée sans publicité auprès de cinq sociétés de conseil en développement durable. Le marché a été attribué en juin 2006 (Réponse de Benoît LUTGEN, ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme à une question écrite à lui posée par le député Bernard WESPHAEEL « concernant la mission confiée à une société en vue de rédiger un projet de stratégie régionale de développement durable. », 31 octobre 2006).

² Sur les lignes qui suivent, voir COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ, *Compte rendu analytique*, Namur : Parlement wallon, séance publique de commission, mardi 7 novembre 2006.

effectuer un « saut de puce » aérien entre Charleroi et Liège avant de décoller vers Casablanca.

De toute évidence, il s'agissait d'une aberration environnementale. Le Ministre a eu raison de l'empêcher et d'écrire dans la foulée aux autorités européennes au sujet de ces pratiques écologiquement désastreuses et qu'elles activent à cette fin l'article 9 du « règlement (CEE) n°2408/92 du Conseil européen du 23 juillet 1992, concernant l'accès des transporteurs aériens communautaires aux liaisons aériennes intracommunautaires »³.

La réaction des dirigeants de la société Jet4you et plus encore celles de la direction de l'aéroport de Bierset et du président de la SAB, par ailleurs aussi président du Parlement wallon, en disent long sur l'état d'esprit qui persiste non seulement dans certains milieux économiques, mais aussi dans le microcosme politico-économique wallon. Quand J. Happart s'insurge en dénonçant le manque à gagner (1 000 euros par vol à raison de trois vols par semaine) pour l'aéroport de Bierset, en termes de taxes passagers et de redevances carburant, il passe bien sûr sous silence le coût environnemental absolument disproportionné de ces « sauts de puce », à savoir 33 tonnes de CO₂ par vol (l'équivalent de 207 000 kms parcourus en automobile). A sa façon, l'aveuglement « happartiste » témoigne de l'urgence de la révolution culturelle que nous appelons de nos vœux.

Pour le reste...

Pour le reste, le Ministre Antoine demeure fidèle à lui-même et à son goût immodéré pour la polémique, notamment lorsqu'il se fend d'un communiqué de presse kilométrique pour dénoncer « la mauvaise foi d'Ecolo » à l'occasion d'une réaction à la publication d'un rapport de l'Agence européenne de l'Environnement.

Entre autres, le Ministre « appelle les Verts à faire preuve d'un minimum d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle ». Et il ajoute : « Kyoto a tout autant besoin d'une information objective, honnête et transparente aux citoyens que d'un engagement politique fort ».

³ Pour mémoire, ledit article 9 (§ 1^{er}) prévoit que « lorsqu'il existe des problèmes graves de congestion et/ou en matière d'environnement, l'Etat membre responsable peut [...] imposer des conditions, limiter ou refuser l'exercice des droits de trafic, notamment lorsque d'autres modes de transport peuvent fournir un service satisfaisant ». C'est indéniablement le cas ici.

Dont acte. Objectivité, honnêteté intellectuelle et engagement politique fort en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'environnement. Voilà bien ce qu'Ecolo attend effectivement du Ministre et de ses collègues. Rien de plus... C'est donc bien à l'aune de ces trois critères qu'Ecolo entend évaluer la politique du Gouvernement wallon.

Tout à ses effets médiatiques, le Ministre Antoine semble hélas oublier que le réchauffement climatique est en route et qu'est définitivement révolu le temps des *mesurettes*.

Qui est de mauvaise foi ?

Dans son rapport ré cité, l'Agence Européenne de l'Environnement constate que la Belgique ne respectera pas ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

A Kyoto, la Belgique s'était en effet engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% entre 2008 et 2012 par rapport aux émissions de 1990. Selon le rapport, l'objectif ne sera pas atteint. En effet, la réduction devrait au mieux être de 6,1 % sur la période 2008-2012.

Pendant ce temps, le Ministre de l'environnement se loue sur les plateaux de télévision de ce que la Wallonie sera probablement la seule Région du pays à atteindre les objectifs de Kyoto en matière de réduction d'émission des gaz à effet de serre. Ce faisant, il omet cependant d'indiquer que les résultats obtenus sont davantage le fait d'une évolution économique extérieure que d'un volontarisme politique propre au Gouvernement.

Ce n'est pas tout. Le rapport de l'AEE souligne aussi que l'essentiel du résultat obtenu par la Belgique (soit 5,8%) est le fruit non de mesures effectives de réductions sur le territoire national, mais du recours aux mécanismes de flexibilité prévus dans le Protocole (achats de crédits CO₂ et financement de projets à l'étranger), freinant tant le développement de technologies propres que la conquête de notre indépendance énergétique.

Plus encore. Le Gouvernement vient d'être tancé par la Commission européenne pour la surallocation manifeste de quotas d'émissions pour la période 2008-2012.

La lutte contre le réchauffement, c'est pourtant aussi une chance pour l'emploi

Selon le rapport Stern, du nom d'un ancien responsable de la Banque mondiale, réalisé pour compte du ministère britannique de l'Economie et présenté aux Ministres de l'environnement réunis à Mexico au début du mois d'octobre dernier, le coût du réchauffement climatique pourrait s'élever à quelque 5 500 milliards d'euros si les Gouvernements ne prennent pas des mesures radicales dans les dix prochaines années pour endiguer le phénomène. Ce montant astronomique dépasse le coût des deux guerres mondiales et celui de la Grande Dépression de 1929. Non seulement, les répercussions du réchauffement climatique provoqueront très probablement une récession mondiale, mais le nombre de réfugiés, victimes de la sécheresse ou d'inondations, pourrait dépasser les 200 millions de personnes.

L'étude a aussi mis en évidence qu'un arrêt immédiat des émissions de gaz à effet de serre n'empêcherait pas que ceux déjà présents dans l'atmosphère engendrent un réchauffement consécutif du climat pendant les trois décennies à venir et que l'eau des océans s'élèverait encore pendant un siècle. Toujours selon cette étude, l'humanité devrait consacrer 1% du PIB annuel de la planète (soit 275 milliards d'euros) à la lutte contre l'effet de serre.

Même ramené à l'échelle wallonne, les montants cités sont énormes et ramènent à leur véritable niveau les « efforts » wallons en la matière.

Pour fixer les esprits et à suivre le raisonnement de l'étude, on soulignera qu'à raison de 1 % du PIB wallon, le budget régional consacré à la seule lutte contre le réchauffement climatique devrait dépasser les 670 millions d'euros sur une base annuelle, soit plus de 10 % du budget wallon pour l'exercice 2007. C'est dire l'importance de l'enjeu, c'est dire le chemin qui reste à parcourir pour un Gouvernement qui, alors qu'il est en retard de rejoindre, s'étonne encore de ce qu'il croit être sa propre audace, tant il demeure plus que jamais prisonnier des modèles de développement éculés qui sont une autre composante du mal wallon.

La lutte contre le réchauffement, un impératif absolu

Le vendredi 3 novembre 2006, Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE, a salué la publication du rapport Stern et a dit combien les conclusions de ce rapport rencontraient les préoccupations de l'OCDE, une organisation que personne n'oserait sérieusement qualifier d'altermondialiste ou de subversive.

De son propre aveu, l'OCDE ne cesse d'ailleurs de produire des travaux destinés à aider ses pays membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économes et efficaces pour répondre au changement climatique.

En septembre dernier, l'OCDE a publié son dernier bulletin consacré à la Belgique. Les données utilisées sont fournies par les autorités belges elles-mêmes. L'OCDE y soulignait qu'en dépit d'un effort indéniable, la Belgique se trouvait néanmoins dans l'obligation d'accroître ses dépenses d'environnement si elle souhaitait « atteindre ses objectifs nationaux et remplir ses engagements européens et internationaux en la matière ».

Entre autres, l'OCDE souligne que la Belgique doit « intégrer davantage les préoccupations d'environnement dans les décisions économiques ».

La lutte contre le réchauffement, aussi une chance pour une économie wallonne en mal de redressement

Contrairement à ce que laisse entendre M. Happart, faire de la lutte contre le réchauffement climatique une vraie priorité transversale du Gouvernement wallon - soit mettre les moyens humains et financiers sur la table et, bien sûr, renoncer conséquemment à tous les projets (d'infrastructures et autres) qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de cette lutte (a fortiori s'ils sont de toute évidence contradictoires avec elle) - n'est pas une option anti-économique.

En fait, c'est tout le contraire : la lutte contre le réchauffement climatique est en soi une vraie opportunité économique de redécollage et de redéploiement économiques, ainsi que le montre à suffisance un autre rapport, publié en Grande-Bretagne par Vivid Economics pour le compte de Shell Springboard, une fondation financée par la Royal Dutch Shell plc, une multinationale anglo-néerlandaise qui est plus réputée pour sa rentabilité que pour sa fibre écologiste.

Cette étude quantifie pour la première fois la taille potentielle du marché pour les entreprises développant des produits et services dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique. Elle démontre les opportunités économiques et commerciales à explorer pour les petites et moyennes entreprises qui répondraient notamment à la demande croissante des consommateurs en recherche de produits respectueux de l'environnement, aussi bien qu'à la demande liée à une impulsion gouvernementale (énergie renouvelable, efficacité énergétique domestique, etc.). Pour le seul marché

britannique, la valeur générée par la lutte contre le réchauffement est ainsi estimée à quelque 30 milliards de livres (45 milliards d'euros) pour les dix prochaines années !

Il n'y a donc a priori aucune raison pour la Wallonie reste sur le bord du chemin et ne se mette pas en position de profiter de la manne générée par l'indispensable lutte contre le réchauffement climatique, en en faisant l'épine dorsale de son redéploiement économique.

Des moyens désormais réduits, qu'il ne faut ni galvauder ni disperser

Nous savons que la Région wallonne dispose de moyens budgétaires limités. Les moyens dégagés dans le cadre du Plan Marshall en témoignent. Qu'on en juge : un gros milliard €, c'est un peu plus qu'un quart des 4 milliards d'euros investis en dix ans dans le cadre de l'Objectif 1 pour le seul Hainaut ; c'est aussi 20 à 25 % des 6,146 milliards d'euros du budget pluriannuel que le Gouvernement flamand a décidé en 2005 de consacrer à ses investissements pour l'actuelle législature⁴.

Il convient dès lors d'être d'autant plus rigoureux et exigeants dans l'affectation des moyens qu'ils sont comptés.

La Wallonie semble toutefois devoir rester une fois encore sur le quai... Alors que la lutte contre le réchauffement climatique constitue une fantastique opportunité de redéploiement économique pour une région qui cherche un nouveau souffle porteur, le Plan Marshall continue, à côté de certaines impulsions tout à fait opportunes, à cultiver des champs épuisés et manque l'occasion pour la Wallonie d'un saut qualitatif de développement, qui intégrerait le développement durable dans le cœur même du redéploiement.

Nous entendons bien les présidents de parti de la majorité intégrer dans leur discours la nécessité d'impulser ces changements profonds. Jusqu'à même annoncer ce dernier week-end l'adoption de mesures pour l'économie verte qui vont mener à la « création de 50 000 emplois » via un « fonds d'entreprises vertes » et un « parc d'éco-industries ». S'il est toujours agréable de voir les propositions que nous avons développées à plusieurs reprises faire du chemin, nous avons beau relire le Plan Marshall dans un sens ou dans l'autre. Nulle

⁴ Dans cet ordre d'idées, on n'ose même plus comparer le 1,4 milliard du Plan Marshall aux moyens que le Gouvernement flamand pourrait engager pour financer son plan d'action socio-économique à l'horizon 2015-2020.

part, nous ne trouvons trace d'une quelconque concrétisation de ces propositions.

Un espoir tout de même ?

Il ne faut donc pas se tromper. Au-delà des rodomontades et des effets de manche, la question importante est probablement celle de la définition et du contenu réel d'une stratégie régionale de développement durable que le Ministre de l'Environnement semble aujourd'hui vouloir enfin poser, après deux longues années d'hésitation. Et ce, dans la mesure où cette question pourrait peut-être s'avérer porteuse d'un véritable changement en profondeur. Du moins, si elle parvient à s'élever à la hauteur des défis et des enjeux.

Pour autant qu'elle s'impose effectivement à tous les Ministres wallons comme un cadre obligatoire (une pierre de touche à l'aune de laquelle seraient impérativement évaluées toutes leurs politiques et écartés tous les projets qui n'en respecteraient pas pleinement les critères objectivement définis et quantifiés), une stratégie régionale de développement durable englobante, complète et cohérente avec les objectifs affichés constitue peut-être déjà l'une des dernières chances pour la Wallonie et les Wallons de s'arracher enfin au vingtième siècle et de monter dans le wagon d'un développement soutenable parce qu'enfin respectueux d'un environnement à bout de souffle, porteur d'un développement économique « propre » et créateur d'emplois durables.

S'il veut être crédible, ce projet de stratégie régionale de développement durable devra notamment inscrire comme fondement obligatoire de toute politique wallonne les dix points suivants :

1. la stratégie régionale de développement durable s'impose à tous les acteurs wallons comme un élément légal et réglementaire ;
2. la référence constante et réelle aux avis, études et travaux existants (tant internationaux que nationaux), notamment ceux du Conseil fédéral du développement durable et du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement, sans oublier le Plan fédéral de développement durable, la stratégie nationale de développement, ainsi que les autres outils existants, dont les différents accords de coopération portant sur des politiques environnementales ;
3. la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la réduction de l'empreinte écologique ;

4. l'efficacité environnementale de la Wallonie et l'abandon de la vision socio-économique classique qui marginalise l'environnement quand elle ne l'oublie pas tout à fait ;
5. la priorité budgétaire et financière donnée aux politiques et aux projets de développement endogène, gage d'ancrage wallon, créateurs d'emplois durables et qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du développement durable, parce qu'ils participent tout entiers de la lutte contre le réchauffement climatique, pour la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité ;
6. le renoncement aux politiques et projets - notamment d'infrastructures lourdes - qui ne s'inscrivent pas résolument dans cette stratégie, a fortiori s'ils sont en contradiction avec elle ;
7. le réexamen attentif et cohérent des axes et des pôles du Plan Marshall à l'aune de la stratégie régionale de développement durable ;
8. la transformation progressive de la fiscalité qui pèse sur le travail et la compétitivité de l'économie régionale et locale en une fiscalité sanctionnant le pollueur et favorisant le « verdissement » de l'économie wallonne, donc son avenir durable, à charge fiscale équivalente ;
9. l'intégration systématique des variables environnementales dans les analyses coûts/bénéfices pratiqués en Région wallonne, à laquelle seraient soumises toutes les politiques et projets publics avant décision d'exécution⁵ ;
10. la publicité de tous les marchés publics et la publication intégrale de tous les avis, travaux, études et autres audits réalisés pour compte des autorités wallonnes ou commandés par elles, ou sur lesquelles elles argumentent et appuient leurs prises de décision,

Alors, le projet de stratégie régionale de développement durable annoncé par le Ministre Lutgen : gadget ou véritable révolution culturelle ? Il est évidemment trop tôt pour le dire. Ecolo jugera sur pièce le moment venu.

Concrètement parlant, les dossiers parlent néanmoins d'eux-mêmes... Même dans les dossiers environnementaux qu'ils ont choisi de porter prioritairement, les deux Ministres se hâtent très lentement.

⁵ Plus généralement, une véritable comptabilité environnementale doit être mise sur pied au plan régional et local, avec des objectifs précis à la clé.

2. ETAT D'INVENTAIRE DE QUELQUES DOSSIERS IMPORTANTS

Le Plan Air / Climat

La succession d'effets d'annonce en contradiction avec la faiblesse de certaines politiques et parfois même en sens inverse de certaines réalisations concrètes décrédibilise le Gouvernement wallon. La récente présentation d'un projet de Plan Air / Climat s'inscrit malheureusement pour l'essentiel dans cette mauvaise habitude.

En date du 16 février 2006, le Ministre de l'Environnement annonçait la présentation d'un plan Air / Climat au Gouvernement wallon dans le semestre. Ce plan devait confirmer et mettre en place les mesures pour que la Région wallonne atteigne ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (-7.5%). Sur base des déclarations du Ministre, ce Plan devait aborder notamment les points suivants :

- « - importance de l'investissement en R&D pour le développement de nouvelles technologies en veillant aux implications sur les process et les travailleurs ;
- détermination des secteurs à fort potentiel de croissance et ce en collaboration avec les acteurs sociaux et experts éventuels ;
- nécessité d'utiliser notre expertise de pointe en matière environnementale comme un atout économique à valoriser pour conquérir de nouveaux marchés à l'étranger ;
- nécessité d'impliquer à présent largement les secteurs public, tertiaire et domestique dans la mise en œuvre du plan et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- nécessité d'adopter un plan d'actions en matière de transports ;
- importance de l'adoption d'une politique d'éducation, intégrée dans le cadre de l'enseignement scolaire et d'une politique de sensibilisation et d'information à l'égard des citoyens ;
- intérêt de la réflexion sur une approche sectorielle plutôt que territoriale dans le cadre des engagements post-2012 ;
- développer un volet environnement santé, basé sur la qualité de l'air, ses effets et les mesures de prévention et de précaution ;
- envisager le financement de ces actions via le « fonds Kyoto » institué par le décret du 10 novembre 2004 ;
- intégrer les mécanismes flexibles dans la politique régionale d'aide au développement ;
- assurer un meilleur contrôle des émissions atmosphériques, en ce compris le CO₂, SO₂, Nox, PM (particules fines), l'ozone, ... »

En juin, ce plan était annoncé pour septembre. En septembre, il a été annoncé pour la fin de l'automne et en décembre, son adoption fut annoncée pour janvier 2007. Nous sommes en janvier 2007 et le Ministre Lutgen vient d'annoncer sa présentation durant le mois de janvier, mais à ce jour, aucun Plan Air / Climat n'a encore été déposé par le Ministre Lutgen devant le Gouvernement wallon ! Il ne semble y avoir ni urgence ni priorité.

Il faut par ailleurs constater que, sur base des informations disponibles à ce jour, le projet de Plan ne bénéficie d'aucune budgétisation.

Le Ministre nous annonce à nouveau de nouvelles mesures, telle qu'aller plus loin, à court terme, que les objectifs de Kyoto, en annonçant une réduction de 7,5% en février 2006 et de 10% en janvier 2007 ... alors que le Gouvernement a faussé le système d'échange des droits d'émission en accordant aux entreprises des quotas d'émission plus élevés que nécessaire pour la période 2008-2012, ce qu'a confirmé la Commission européenne. alors qu'il continue à acheter des droits d'émissions à l'étranger pour deux millions d'euros par an et pour l'équivalent d'un million cent mille tonnes de CO₂ et alors que, par ailleurs, il ne compense pas ses propres émissions de CO₂, contrairement à d'autres autorités publiques.

Dans le même temps, d'autres mesures proposées dans la version 2006 du projet de Plan et potentiellement intéressantes semblent disparaître en 2007 :

- lien entre environnement et santé ;
- détermination des secteurs à fort potentiel de croissance et, plus globalement, l'ensemble du volet « opportunité économique »,
- ouverture de la réflexion sectorielle post 2012 pour poursuivre la réduction des émissions de CO₂ ;
- importance de l'adoption d'une politique de l'éducation ;
- ...

Donnant l'impression de vouloir aller plus loin que les accords de Kyoto, le Ministre Lutgen se range toutefois, à moyen terme, aux propositions de la Commission européenne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (-20% en 2020), alors cet objectif européen est peu ambitieux et en tout cas insuffisant par rapport à l'enjeu posé.

Le Plan Air / Climat illustre également la difficulté majeure d'établir la moindre transversalité au sein du Gouvernement, les articulations avec les politiques de l'énergie ou de la mobilité étant - très - faibles.

La politique énergétique

Il faut tout d'abord se rappeler que l'énergie et le climat ne figurent pas parmi les priorités du Plan Marshall⁶, qui, lui, a bien été adopté par le Gouvernement et a fait l'objet d'une réelle budgétisation, contrairement au Plan Air / Climat.

Les moyens consacrés par le Gouvernement à sa politique énergétique en 2006, précisément, était en diminution par rapport à 2005. Si le budget 2007 augmente, il ne revient pas pour autant au niveau du budget 2005^{7 8}.

Plus globalement et sur base pluriannuelle, le Gouvernement est très loin de l'inflexion significative donnée aux moyens de cette politique durant la précédente législature⁹.

Le Gouvernement n'a pas drastiquement limité son ambition au seul domaine budgétaire. Il a fait preuve du même manque de volontarisme au niveau des quotas d'électricité verte exigés des fournisseurs d'électricité. Il a effectivement choisi la proposition basse dans la fourchette fixée par la CWAPE, en retenant une croissance annuelle d'environ 1,3 % des certificats verts, ralentissant la vitesse de développement du secteur¹⁰. Cette politique minimaliste doit naturellement être examinée parallèlement au discours constant de soutien à l'électricité nucléaire tenu par le Ministre de l'Énergie, sous prétexte - qui plus est fallacieux¹¹ - que les sources alternatives ne sont pas encore prêtes... alors qu'il s'emploie lui-même à ralentir la croissance du développement du secteur.

Changer le cap de la mobilité ?

Personne ne niera le constat alarmant¹². La Région est en effet confrontée à la plus forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans le

⁶ Si ce n'est deux fois 5 millions d'euros pour la recherche développement en énergie, dont une bonne partie n'est encore ni engagée ni ordonnancée.

⁷ 53,848 millions € en 2007, pour 51,101 millions € en 2006 et 58,001 millions € en 2005.

⁸ Les récentes mesures annoncées en urgence ne doivent par ailleurs pas cacher que le Gouvernement n'a pris, durant l'année 2006, aucune mesure particulière pour accélérer le traitement des demandes de primes face un délai de paiement ayant atteint plus de 15 mois et ralentissant la consommation des budgets. A côté de cela, nous pouvons rappeler que l'harmonisation des primes logement et des primes énergie, promise depuis bientôt deux ans, n'est toujours pas en vue.

⁹ Evolution moyenne annuelle de 15,81 % durant cette législature contre 55,02 % durant la précédente législature.

¹⁰ Sur base d'une analyse de faisabilité des scénarios déjà connus, la CWAPE a indiqué que les quotas pouvaient augmenter de 1 à 3% par an.

¹¹ Faut-il rappeler que les seuls projets de production d'énergie renouvelable et de cogénération développés dans notre pays consistent déjà la production d'électricité des trois centrales dont la fermeture est programmée en 2014 et 2015 ?

¹² Même si les incidences négatives du modèle actuel de transport ne se limitent pas aux pollutions de l'air ou aux émissions de CO₂, mais c'est une autre question.

secteur des transports, avec une augmentation de 28 % des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2002.

Par contre, les orientations présentées dans le projet de Plan apparaissent largement insuffisantes, parce qu'elles n'ont rien de structurel ou parce qu'elles représentent en réalité des décisions ou des processus qui sont déjà lancés.

Alors que les Régions sont à la fois compétentes en matière de transport et d'aménagement du territoire, aucune mesure préventive n'est formulée sur le plan de l'organisation territoriale ou de la localisation des activités pour agir sur la demande de mobilité¹³. La seule chose que le projet de Plan reprend, au sein du chapitre consacré à l'exemplarité des pouvoirs publics, c'est « favoriser l'émergence de projets urbanistiques publics ou privés recourant à des énergies peu ou pas polluantes ». Sans la moindre considération sur leur localisation, et donc sur la mobilité induite par la localisation de ces bâtiments, alors qu'il s'agit d'un ressort d'action considérable permettant d'agir sur la demande de mobilité et non seulement sur l'offre.

A côté de cela, le Ministre revend des « coups » qui sont déjà partis : augmentation de l'attractivité du transport public, sécurisation du réseau (caméras, ...). Tout cela est en marche depuis plusieurs années, non sans succès, et n'a donc rien d'innovant. Et, d'ailleurs, là où le TEC a des « parts de marché » significatives, comme au sein de l'agglomération liégeoise, le réseau arrive à saturation. Il est symptomatique de faire semblant de ne pas le voir pour être sûr de ne pas devoir s'engager à dégager des solutions adaptées...

Dans le même sens, les bus à faible émission, ce sont tout simplement les normes européennes, tandis que le bus hybride diesel - électrique devrait déjà rouler s'il n'y avait eu à l'automne 2006 un incendie accidentel au dépôt de Robermont...

Nous apprenons aussi que la Région entend soutenir en priorité les initiatives de mobilité douce (vélo, piétons)... La Flandre a depuis longtemps son Plan régional de Mobilité et son Plan Vélo, et le vélo y transporte plus de personnes que De Lijn avec, évidemment, des budgets qui restent bien inférieurs. Pendant ce temps, la Wallonie bricole avec des moyens financiers plusieurs fois inférieurs à ceux affectés chaque année par la Flandre à ses infrastructures cyclables. Au sein du Gouvernement, le vélo dépend du reste de trois Ministres qui ne se parlent pas.

¹³ Alors que des suggestions lui ont été formulées dans le cadre de la préparation du Plan Air / Climat.

Bref, nous ne voyons pas en quoi les mesurètes proposées modifieront la tendance d'augmentation des gaz à effet de serre produits par le secteur du transport en Région wallonne. Il est d'ailleurs symptomatique de ne pas aborder au sein du projet de Plan Air / Climat les besoins en financement des transports publics (ou d'un hypothétique Plan Vélo), alors que le projet de liaison EuroCap Rail (Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg) a été renvoyé dans les limbes, à défaut d'un engagement gouvernemental fort dans ce dossier. De même, la clé de répartition des recettes de la future vignette fait la part belle au réseau autoroutier (75%), alors que seulement 25% seront consacrés aux politiques environnementales et à la mobilité plus durable.

Une évaluation de l'utilité des projets autoroutiers encore ... en route dans les priorités du Ministre Daerden, tels que l'investissement de 200 millions € dans un nouveau contournement de Liège (Cerexhe-Heuseux / Beaufays) et de plus de 400 millions pour transformer la N5 en autoroute entre Charleroi et Charleville, n'est pas non plus évoquée. Le Gouvernement ne va quand même pas se poser des questions sur l'augmentation globale des circulations que ces nouvelles infrastructures vont provoquer, non ?

PS et CDH répondent à un des défis majeurs du futur avec des outils et des mentalités des années '70. Loin de « changer le cap », il tente de vendre une seconde fois des mesures déjà démarrées, ou se garde bien de mettre en place un cadre structurel de nature à maîtriser les choses. Il reste dès lors délibérément prisonnier de tendances lourdes sur lesquelles il ne veut pas agir.

Dans ce contexte, le développement du réseau de mesures de la pollution de l'air - en soi tout à fait utile - ne pourra de facto avoir qu'un impact limité, à défaut d'une volonté politique de prendre les mesures pour agir sur les causes.

Natura 2000 et le Code forestier

Alors que l'objectif européen 2010 d'arrêter l'érosion de la biodiversité se rapproche de plus en plus, les législations sur la protection des sites et des espèces doivent gagner en efficacité.

Le décret Natura 2000 a été adopté voici 5 ans et les listes de sites ont été définies sous la précédente législature. Depuis lors, une équipe d'expert a été

engagée au début de cette législature et ... aucun arrêté d'application du décret, aucun arrêté fixant les modalités de mise en œuvre et les contraintes qui vont peser sur les sites n'ont été adoptés ...

L'été dernier, les associations rurales coalisées pour l'occasion (Inter-Environnement Wallonie, la Fédération wallonne de l'agriculture, les forestiers privés, ...) interpellaient le Gouvernement wallon dans son ensemble pour débloquent les moyens pour avancer dans ce dossier et assurer les arbitrages nécessaires... Rien n'est décidé à cette date !

Sur le terrain, l'absence de décision mène à des problèmes concrets comme la récente saga des coupes abusives d'arbres dans le bois d'Angre l'a montré. Faute d'arbitrage dans les décisions à prendre, un site a failli être détruit, le propriétaire invoquant le droit d'exploitation, les associations arguant du contraire et ce, car les décisions se font attendre.

En novembre 2005, le Ministre de l'Environnement a déclaré faire de la révision du Code forestier une de ses priorités. A l'occasion d'une interview, le Ministre a notamment indiqué qu'il avait rencontré tous les protagonistes de la forêt et qu'il devait les revoir pour déterminer les points communs et envisager les divergences. En réponse à une question parlementaire posée au même moment, il a affirmé qu'il n'y en avait plus que pour quelques semaines avant le dépôt au Gouvernement d'un projet de texte.

Bien des dossiers (Natura 2000, la circulation en forêt et les quads,...) ont pourtant démontré l'urgence d'aboutir. Pendant ce temps, le Ministre promet, consulte, étudie depuis deux ans et demi maintenant. Bref, le Ministre prend son temps et pendant ce temps, le temps passe et rien ne se passe...

Le Gouvernement fait en même temps obstacle à l'évolution de dossiers connexes. Ainsi, Ecolo a par exemple déposé, en début de législature, une proposition visant à introduire l'usage des huiles végétales dans les outils mécaniques forestiers. Depuis lors, le Ministre est assis sur cette proposition, pourtant attendue par tous les acteurs.

Les pesticides et les nitrates

Un programme fédéral de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides a été mis en place au niveau fédéral en 2005 dans le cadre de la loi sur les normes de produits. Le programme fédéral dresse un inventaire des effets des pesticides à usage agricole et des biocides sur la santé publique et

l'environnement. Son objectif est de réduire, d'ici 2010 par rapport à 2001, de 25% l'impact négatif des pesticides utilisés dans l'agriculture et de 50% celui des biocides (à commencer par un certain nombre de catégories prioritaires) et des pesticides utilisés en dehors du secteur agricole. Divers groupes de travail ont été mis sur pied dans ce cadre pour l'élaboration d'indicateurs et d'objectifs. Le programme de réduction passe en revue les mesures (aussi bien nouvelles que déjà adoptées) qui devraient diminuer l'impact.

Bien que fédéral, ce plan ne dispense pas de prendre des mesures de prévention et de faire respecter la législation existante, notamment quant à l'interdiction d'épandage dans les lieux publics, qui date de 1986 et n'est toujours pas appliquée, faute de contrôle de la part des services de la Région. Il est donc primordial de travailler sur la prévention et les comportements des gens et des professionnels¹⁴, compétences de la Région ! Rien ne semble bouger en la matière. Nous réinterrogerons le Ministre à ce sujet.

En matière de nitrates, les choses bougent par contre, mais dans le mauvais sens. Les nouvelles normes applicables aux exploitations agricoles libéralisent le développement de l'élevage intensif, encourageant l'émergence de multiples projets d'élevage de porcs et de volaille aux quatre coins de Wallonie. Et si l'approche des élections communales a pu induire une certaine accalmie, il est clair qu'il ne s'agit que d'un report tactique de la part des promoteurs de ces projets, annonçant dans les prochains mois une croissance massive de cette activité et des effets environnementaux qui l'accompagnent.

Faut-il pourtant rappeler que la Région wallonne a été condamnée par la Cour Européenne de Justice pour carence dans la transposition de la Directive Nitrates ? Au lieu de remettre sa politique sur le métier pour y intégrer les impératifs environnementaux, le Gouvernement a préféré, lors de la révision du PGDA, augmenter les normes d'épandage des effluents d'élevage sur les terres, avec les conséquences que nous pouvons imaginer pour les nappes phréatiques et l'état des cours d'eau !

Le bruit

Ecolo a également déposé une proposition de décret visant à diminuer la charge de bruit en Wallonie. Elle est toujours perdue dans les méandres de la procédure parlementaire. En fait, elle attend le bon vouloir du Ministre, alors

¹⁴ Une étude du CERVA (université de Gembloux) établit que les pesticides domestiques représentent 33 % des ventes contre 54 % pour les agriculteurs.

qu'une récente étude montre que le problème est bien réel et cause des dommages importants à la population.

Le Gouvernement a établi une liste hit parade des endroits à protéger du bruit de la circulation. Outre le fait que la mise en œuvre de ces aménagements requiert des moyens conséquents, aucune action ne semble engagée pour attaquer les causes des nuisances sonores et contrôler les émissions.

Pendant ce temps, certains riverains attendent des panneaux anti-bruit depuis 18 ans...

Les plans stratégiques n'ont de véritable sens que dans la mesure où le suivi d'application est réel ! Il est donc impératif de procéder à la mise en œuvre effective et au contrôle systématique. Cela implique une réelle volonté politique qui se traduit par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires.

L'accès à l'information et la participation en matière d'environnement

La majorité PS - CDH a encore illustré son incapacité à exploiter l'opportunité consistant à intégrer le développement durable au cœur du redéploiement économique en rejetant, en mars dernier, la proposition de décret que nous avons déposée relativement aux enquêtes publiques et visant à renouveler les procédures de concertation dans le domaine environnemental.

Face à la demande légitime de la population - et plus particulièrement des riverains concernés - d'être informée et consultée face à des demandes de permis d'urbanisme ou d'environnement affectant son environnement, le pouvoir politique a le choix entre plusieurs attitudes, entre la discrétion la plus grande et le débat public le plus large et le plus ouvert.

Estimant que la première attitude est souvent source de conflit, de méfiance à l'égard de nos institutions démocratique, d'amplification des réactions de type NIMBY, voire de blocage total des dossiers - cf. l'exemple illustre de la RN 25 -, Ecolo avait déposé une proposition de décret visant à harmoniser les procédures d'information et de participation de la population en matière d'environnement et d'aménagement du territoire¹⁵.

¹⁵ Cette proposition avait pour ambition de reconnaître le droit de toute personne physique à participer au processus d'adoption des décisions qui affectent son environnement, et tendait ainsi à améliorer les dispositifs existants en matière d'information et de participation dans ce processus. Elle reposait en particulier sur la conduite des enquêtes publiques (lisibilité des documents, présidence des réunions ou garantie de bon fonctionnement de l'ensemble du

Las... Nous avons dû constater - amèrement - le refus de la majorité wallonne d'avancer en ce sens en vue d'encourager et d'améliorer la qualité de la participation. Au-delà même de la contradiction avec la dynamique du Plan Marshall et la volonté de mobilisation et d'implication qu'il sous-entend, ce rejet apparaît également totalement contradictoire avec les conclusions - unanimes - de la commission NIMBY organisée au sein du Parlement wallon il y a quelques années, autant qu'avec les appels à la démocratie participative formulés annuellement par certains mandataires publics à Porto Alegre...

Nous ne devons pas rappeler, par ailleurs, des relations de vassalité que la Région veut de plus en plus imposer à plusieurs associations de l'environnement ou de la mobilité...

La répression des infractions par la police de l'environnement

L'impunité des infractions environnementales que ressent la population et plus particulièrement les riverains d'installations contrevenant à la législation environnementale, constitue également une des racines du phénomène NIMBY. Celui-ci se développe souvent dans un contexte de non-respect des dispositions légales et réglementaires, qui n'ont d'ailleurs de sens que si elles sont appliquées.

Or, les moyens accordés à la DPE ne lui permettent pas actuellement de remplir son rôle de manière satisfaisante, provoquant la déception des plaignants, Procureurs du Roi, autorités communales.

Ecolo a demandé, dans la foulée de l'audit d'évaluation de la DPE réalisé sous la précédente législature, la mise en place d'une véritable police de l'environnement, assurant un contrôle spécialisé et efficace du respect des législations environnementales, cette fonction pouvant être remplie par la DPE pour autant que ses moyens humains et financiers soient ajustés à la mesure des objectifs et centrés vers une présence accrue de terrain¹⁶.

processus) par un conseiller à la participation, indépendant du pouvoir local et nommé par le Parlement wallon. Elle suggérerait également des procédures de concertation pour les projets les plus importants, de même qu'elle organiserait la mise sur pied de comités d'accompagnement dans le cadre de l'octroi du permis, aussi présidé par le conseiller à la participation.

¹⁶ A cet égard, il faudrait notamment donner les moyens à cette police pour effectuer des contrôles la nuit et durant les week-ends.

Pour améliorer le contrôle des infractions environnementales, IEW formulait pour sa part plusieurs propositions en mars 2006, parmi lesquelles :

- l'instauration d'un mécanisme d'amendes administratives, dissuasives et proportionnelles à la gravité de faute, afin de permettre une action plus rapide et plus efficace des pouvoirs publics¹⁷ ;
- la mise en œuvre d'une collaboration avec les communes en ce qui concerne les contrôles : en effet, même si elles disposent des pouvoirs pour faire cesser les infractions, les communes n'ont pas nécessairement les moyens - ou ne se donnent pas les moyens - pour assurer seules la surveillance ; de plus, la DPE doit aussi pouvoir prendre des sanctions qu'omettent de prendre les mandataires locaux soumis à l'inévitable clientélisme local ; la DPE doit donc à la fois aider et inciter les communes à prendre leurs responsabilités ; elle doit aussi inspirer confiance au public en exerçant effectivement ses prérogatives.

Le Ministre a dit avoir emboîté le pas à ces diverses propositions, qui renforçaient d'ailleurs les conclusions de l'audit mené au sein de la DPE.

Le Ministre a ensuite annoncé la création d'une brigade de répression des infractions, sur base d'un schéma semblable à l'actuelle Unité Anti Braconnage (UAB).

Quand celle-ci verra-t-elle le jour ? Quelle articulation aura-t-elle avec l'actuelle police de l'environnement ? Et pour quelle efficacité ?

Nous réinterrogerons le Ministre dans les prochaines semaines.

Le contrôle systématique des permis d'environnement

Une politique environnementale ne se conçoit pas sans un système efficace de contrôle. Le permis d'environnement permet l'intégration de tous les aspects de l'environnement dans un seul permis. Il implique une bonne connaissance de son environnement et des conséquences de l'activité sur celui-ci.

La question du contrôle du permis s'inscrit dans le cadre d'un permis accordé pour une longue période (20 ans) et du caractère évolutif d'une activité économique. Dès lors, procéder à un contrôle régulier des installations est fondamental.

Le redressement économique de la Wallonie passe de toute évidence par la lutte contre le NIMBY et la nécessité de ne pas entraver l'adaptation des

¹⁷ Ce mécanisme permettrait également de désengorger les parquets.

entreprises aux nécessités du marché. C'est pourquoi, on peut dire qu'il est important d'accorder les moyens humains et financiers à un contrôle systématique très rapide et très efficace des permis d'environnement, de sorte que les riverains retrouvent confiance dans le rôle régulateur des pouvoirs publics et que ceux qui entreprennent sachent dans les plus brefs délais ce qu'on attend d'eux.

Une étude de la Fondation Close sur le respect des permis d'environnement en région namuroise, a révélé voici quelques années que, sur l'ensemble des permis contrôlés, un tiers n'en avait pas, un tiers ne le respectait pas, le derniers tiers respectant plus ou moins ses obligations! De nombreux accidents, parfois très graves, trouvent souvent leur origine dans des entorses, à priori perçues comme bénignes, au permis d'environnement.

C'est une réalité qu'on oublie trop souvent parce qu'on croit ainsi gagner du temps ou de l'argent...

THEMES	Auteurs
BIODIVERSITE	
Proposition de décret sur l'utilisation d'huiles végétales pour le décoffrage du béton.	Mme Dethier-Neumann
Proposition de décret modifiant le titre VI du Code forestier.	M. B. Wesphael et Consorts
STRATEGIE DD	
Proposition de décret relatif au subventionnement des associations et des projets en matière d'environnement.	M. B. Wesphael et Consorts
Proposition de décret visant à mettre en œuvre une stratégie de développement durable en Wallonie et modifiant le décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable.	M. B. Wesphael et Consorts
KYOTO	
Proposition de décret relatif à la labellisation Kyoto des communes « Respecter Kyoto pour sauver la planète ... ma commune participe »	M. Wesphael
POLLUTION	
Proposition de décret organisant la lutte contre l'amiante et contre les autres matériaux dangereux au niveau domestique.	Mme Dethier-Neumann et Consorts
Proposition de décret relatif à l'encadrement des dérogations en matière d'espèces protégées.	M. B. Wesphael et Consorts
Proposition de décret relatif aux nuisances sonores en Région wallonne.	M. B. Wesphael et Consorts

Extrait du budget Lutgen 2006 > Quid 2007 ?

Air/Projets en matière de changements climatiques : 2.000.000 €

Sur base des prévisions d'émissions de GES et de l'accord gouvernemental de répartition de la charge, il apparaît que la Région devra acquérir des quotas par le biais des 3 mécanismes de flexibilité (KYOTO). Ainsi 1.1 MT de GES équivalent CO2 devrait (minimum) être acquis annuellement pendant la période 2008-2012 (5 ans) . Dans l'attente de la mise sur pied de mécanismes internes permettant d'alimenter le fonds Kyoto, la Région a passé un contrat de livraison de quotas de CO2 avec la Banque Mondiale, pour une somme de 5 millions de dollars.

(Nouveau) A.B. 01.01 - Fonds organique : Fonds wallon « Kyoto » en matière de qualité de l'air et de changement climatiques (CV)

(Code SEC : 01.01.00)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
Décret du 10/11/2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006.
- Montant du crédit proposé : - engagement : **0 millier EUR**
- ordonnancement : **0 millier EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique

	engagement	Ordonnancement
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Recettes de l'exercice	0	0
Disponible pour l'exercice	0	0
Dépenses de l'exercice	0	0
Solde au 31 décembre	0	0